

Second Degré-28

Le bulletin de la Section SNES-FSU d'Eure-&-Loir

Actions concrètes, démocratiques et collectives : actions syndicales !

Contacts

La section départe-

☎ 02 37 21 16 91 / 06 58 83

✉ snes28@orleans.snes.e

@ www.orleans.snes.edu

La section acadé-

☎ 02 38 780 780

✉ s3orl@snes.edu

@ www.orleans.snes.edu/

Le SNES-FSU agit avec et grâce aux collègues qui se syndiquent et qui agissent pour des baisses d'effectifs par classe et des moyens suffisants, pour des épreuves terminales et anonymes, pour l'égalité de traitement des candidat-e-s et un travail de qualité dans de bonnes conditions, la fin de la précarisation des contractuel-les, pour une hausse du salaire pour tous, le remboursement à 100 % des frais prescrits et des meilleures pensions de retraite, plus tôt. **Rejoignez-nous pour agir, soyons plus nombreu-se-x dans l'action !**

Car ce sont les actions multiples, coordonnées et organisées par des syndiqué-e-s qui permettent que les représentant-e-s du personnels soient écouté-e-s et que le pouvoir se trouve obligé de mettre en œuvre, en partie, les revendications,

comme cela a été le cas pour les épreuves de spécialités de bac, en accordant du temps aux collègues pour corriger les épreuves. C'est cette mobilisation organisée qui permet de sensibiliser les citoyen-ne-s, par l'intermédiaire des médias, qui permet d'obtenir des évolutions sur des répartitions de moyens, même pour les collèges, degré faussement oublié, et pourtant un des lieux où se creusent les inégalités héritées de l'école maternelle et élémentaire.

C'est grâce aux syndiqué-es mobilisé-es que sont informé-e les AED de leurs droits qui progressent doucement, qu'ils peuvent demander à être embauché-es avec des contrats de plus d'un an et d'être cdisé-es si ils arrivent au bout des 6 ans de « métier ». La décision et le courrier de la rectrice sont tout à fait liés aux évolutions nationales ET à notre insistance en tant que syndicat majoritaire !

Et c'est grâce aux syndiqué-e-s qui agissent pour la protection sociale, l'amélioration des retraites, avec les syndiqué-e-s retraité-e-s, que nous pouvons avoir de la force pour faire avancer le remboursement à 100 % de tous les soins prescrits !

Et grâce aux syndiqué-e-s et aux militant-e-s que l'on intervient dans les conflits internes aux établissements, qu'on accompagne les collègues mis en difficulté, notamment par l'administration. En définitive, les réformes économiques voulues par Macron : suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, élitisme, hausse

des primes et baisse des salaires, renforcement du pouvoir des chefs sur les subordonné-e-s, copinage et népotisme, destruction des statuts et vellétés de privatisation de l'Education nationale, baisse des droits et des protections sociales avec mises en concurrence, retraites à 65 ans, travail forcé pour les chômeurs, baisse de l'âge pour l'apprentissage... ne passeront peut-être pas à l'Assemblée, faute de majorité absolue non obtenue en l'absence d'une véritable campagne, de la forte abstention et de l'arrogance de la Macronie qui ignore les véritables aspirations du pays. Peut-être y réussira-t-elle en se mettant d'accord avec les élu-es de LR et du RN pour les faire passer, même les élu-es qui portent nos valeurs font ce qu'ils et elles peuvent à l'Assemblée. Relevons au passage que les candidat-e-s RN n'ont pas été désigné-e-s comme l'ennemi à abattre par le pouvoir en place, ce qui laisse rêveur sur les valeurs auxquelles ces gens qui nous gouvernent sont attachés.

C'est bien par les mobilisations, les actions locales ou nationales d'interpellation des citoyen-ne-s, des parents d'élèves, du pouvoir, des médias, par les grèves, les manifestations, les résistances, les combats pour d'autres possibles que nous pourrons faire barrage et promouvoir la solidarité, les cotisations sociales et les impôts, la démocratie, l'égalité des droits.

Pour préparer la rentrée, y participer, pour être plus fort-e-s nombreu-se-x, rejoignez-nous pour agir ! Mobilisons-nous, en agissant concrètement et collectivement !

Julien Jaffré

P.1 : Editorial

Som-

P.2 : Mobilisation Spé bac ; le bac local : l'exemple du lycée Rotrou

P.3 : Mobilisation « Classe publique »

P.4 : Mobilisation AED : vers la CDisation

P.5 : Congrès national Montpellier

P.6 : Les retraités dans l'action ; compétences VS notes

Mobilisations Spé bac avec les syndiqué-e-s des lycées

La mobilisation des personnels a permis cette année d'obtenir des avancées sur les épreuves de spé et de rendre visible pour le plus grand nombre les problèmes posés par le Bac inégalitaire et ses épreuves non terminales de spécialités.

Ainsi, après les épreuves E3C, annulées l'an passé en raison du Covid, les épreuves de spécialité du Bac ont aussi posé de nombreux problèmes et provoqué dysfonctionnements et surcharges inutiles de travail. Heureusement que nous avons gagné, cette année, ces 4 demi-journées de correction libérées de cours pour ne pas avoir à faire les cours et les corrections en même temps.

En Eure-et-Loir, le SNES-FSU 28 a participé, avec les sections SNES-FSU des lycées, à formuler, partager, faire passer les informations et les revendications. Les militant-es de ces sections ont organisé des enquêtes internes auprès des collègues et des heures d'info syndicales qui ont été mises en commun au niveau départemental pour s'apercevoir que les problèmes, comme les revendications se répétaient. Les collègues de Jehan de Beauce avec leur section syndicale ont rédigé un courrier-pétition qui a été transmis aux autres sections d'établissements. Certain-e-s collègues et syndiqué-es d'autres établissements se sentant moins isolé-es dans la lutte l'ont proposé aux collègues de leur établissement qui l'ont utilisé pour agir à leur manière.

La section syndicale départementale a pu coordonner, mettre en relation, recevoir les informations des collègues et ainsi organiser un point presse avec des militant-es SNES-FSU de plusieurs lycées du département, rendant visible à l'extérieur par la presse le bazar créé par le ministre et sa politique et mettre en avant les

revendications des personnels :

« Pour permettre à tous les élèves d'accéder aux apprentissages et réussir leur baccalauréat, ces épreuves doivent rester terminales, nationales et anonymes. »

Il est nécessaire aussi de sortir du mépris, et accepter que le travail demande du temps et des moyens, et soit organisé et construit collectivement **avec et par les salarié-e-s. Car pour que les enseignant-es fassent un travail de qualité, il faut leur donner les moyens et le temps de l'organiser et de le faire.** » Extrait du communiqué de presse.

Quand les actions et mobilisations sont organisées avec et par les personnels, avec des revendications portées par le SNES-FSU, représentatif et majoritaire, on obtient des avancées !

Faites remonter les infos, participez dans les collèges et les lycées, agissez avec les militant-es du SNES-FSU !

Et on va pas s'arrêter, pour la période de fin d'année et les autres épreuves du bac, on continue à s'informer et à s'organiser collectivement !

Julien Jaffré, grâce aux sections syndicales des lycées, et aux membres du bureau départemental du Snes-Fsu

Mention spéciale aux militant-e-s des lycées Marceau et Jehan de Beauce

Le bac local et opaque : la preuve par Rotrou ?

Mel, échanges téléphoniques, des collègues nous informent : les notes de spé ont été changées ici aussi !

En particulier les notes des séries STL ont été remontées. Et de 3 points sur 20 pour une épreuve à fort coefficient ! Par une personne seule ? Collectivement comme pour une harmonisation de jury ? Pour quelles raisons ? De la même manière qu'ailleurs en France, en Eure-et-Loir, c'est arrivé. Mais est-ce que cela s'est fait de la même manière ou bien cela créé-t-il des inégalités entre candidat-e-s de différents départements ou académies ?

Et puis, comment prendre cela autrement que par du mépris pour le travail de professionnel que nous faisons ?

Enfin, les formations du supérieur utilisant les notes du bac pour sélectionner leurs futur-e-s élèves ne se seront-elles pas trompées à cause des modifications des notes maquillant le niveau des élèves ?

Cela semble être fait dans l'opacité, contrairement à une organisation collective d'harmonisation des résultats avec participation des enseignant-es !

Les militant-e-s et syndiqué-e-s du SNES-FSU vont enquêter pour faire le bilan de l'ensemble de ces problèmes posés par le bac et ses nombreuses innovations liées aux réformes Blanquer.

Faites remonter les infos et problèmes par vos sections syndicales, faisons le point et faisons valoir nos revendications. Mobilisons-nous, rendons-nous visibles, construisons une audience au rectorat, montrons la réalité du « travail » des gouvernements Macron !

**Julien Jaffré,
grâce aux collègues du lycée Rotrou**

Opération « Classe publique »

Mercredi 8 juin 2022, le Snes 28 a organisé une action avec les collègues mobilisés du département, afin d'obtenir une augmentation des moyens alloués pour la rentrée 2022. Des professeur-e-s et des AESH étaient présent-e-s pour représenter les établissements des Petits Sentiers, Herriot, Brezolles et Mainvilliers mais aussi Auneau et Nogent-le-Roi. Afin d'alerter les citoyens et envoyer un message à Mme l'Inspectrice d'Académie sur le manque de moyens, nous avons décidé de marquer les esprits en nous réunissant place des Epars à Chartres à 16h30 pour y installer une salle de classe. Une trentaine de personnes étaient présentes.



Salle de classe surchargées, tables et chaises entassées, professeur-es débordé-es, classe agitée, cette reconstitution a permis de mettre en lumière nos conditions de travail de plus en plus difficiles. Des classes à 30 élèves risquent de voir le jour si des moyens supplémentaires ne sont pas alloués. Les équipes ne pourront répondre aux besoins multiples de chaque élève avec de tels effectifs.

La DASEN a encore une enveloppe d'heures et doit de toute urgence la répartir entre les établissements où les classes sont surchargées pour permettre aux équipes et aux élèves de travailler dans les meilleures conditions possibles et ainsi tendre vers la réussite de chaque élève.

Emilie Méchin

Et après la mobilisation ? Le suivi des moyens et les remontées vers l'administration !

La consultation des collègues militant-e-s et syndiqué-e-s, l'arrivée de messages des personnels... A cela, nous associons le travail sur les documents que nous fournissons à l'administration en Comité Technique Spécial Départemental, puisque nous y siégeons en tant que représentant-e-s des personnels. Cela nous permet d'avoir une meilleure vision de ce que veulent les collègues pour faire fonctionner leurs collèges et de continuer en juin à porter leurs revendications, et en particulier vers l'Inspection académique afin qu'elle donne des moyens pour faire baisser les effectifs par classe.

Il faut, notamment...

... au collège Les petits sentiers : une classe de 4^e (27 élèves/classe, avec inclusion d'élèves de Segpa) et de 6^e, à Mainvilliers une classe de 6^e, une classe en plus à Brezolles pour éviter d'être à 28 élèves/classe (eh oui la lutte contre les inégalités engendrées par les politiques macronistes mettent à mal en priorité les REP et les collèges ruraux de la « périphérie »). Pour Brezolles, les collègues préparent leur audience avec nous et nous informent de leurs revendications.

Nous pouvons ainsi avoir une représentation départementale des manques de moyens distribués par l'administration, de leur ampleur et de leur répartition plus ou moins inégale et inégalitaire. Et écrire et appeler,

échanger avec l'administration pour trouver des possibilités d'améliorations.

Les infos que nous recevons sont aussi celles transmises dans l'espoir d'améliorer les situations individuelles les plus problématiques posées par les choix de sous-dotations faits par le gouvernement : des compléments de service sur plusieurs établissements ou loin du domicile alors qu'il y en a un autre plus proche, mais avec une heure en-dessous du maximum de service imposable... 1 heure, pensez-vous cela coûte trop cher, puisqu'on veut faciliter l'optimisation fiscale des groupes d'actionnaires et ne pas créer d'impôts sur la fortune ! Des compléments de service pour des personnels usé-e-s, fatigué-e-s mais non protégé-e-s par des reconnaissances de handicapetc

Notre gouvernement ne protège toujours pas les personnels de la fonction publique, leur santé, ni la planète.

3 PRIORITES POUR L'EDUCATION

2

Diminution des effectifs dans les classes !

Collège :
20 élèves max. en Education prioritaire,
24 élèves hors Education prioritaire
Lycée :
25 élèves max. en seconde,
30 élèves max. en cycle terminal.

#PRIORITEEDUC

snes
fsu

Comptons sur nous-mêmes, solidaires, uni-e-s, nombreux-e-s et mobilisé-e-s dans l'action militante quotidienne pour améliorer les conditions d'enseignement et de travail !

Julien Jaffré, grâce aux syndiqué-e-s qui participent dans leurs établissements, aux représentant-e-s des personnels aux Comités Techniques et au CDEN, ainsi qu'aux syndiqué-e-s qui viennent participer avec une décharge de cours exceptionnelle et/ou en dehors des cours à la section départementale

Action AED des militant-e-s du SNES-FSU

La note n°96/2022 de la DPAE.

Le mardi 14 juin 2022, Madame la Rectrice de l'Académie Orléans-Tours a envoyé un courrier concernant les AED à tous-tes les chef.fes d'établissement de la région.

Ce dernier s'articule autour de deux points :

1/ Après avoir rappelé que depuis le 2 mars 2022 la loi offre la possibilité aux AED ayant travaillé pendant six ans de signer un CDI, Madame la Rectrice a demandé dans l'attente de la publication du décret qu'on lui fasse remonter les noms et coordonnées des AED allant à la fin de leurs 6 ans à la date du 31 août 2022 et à qui on souhaiterait appliquer ce dispositif.

2/ Le rectorat ouvre pour les collègues ayant au moins un an d'ancienneté la possibilité de signer des CDD de 2 à 3 ans au lieu des contrats annuels habituels. Les chef.fes d'établissement doivent faire parvenir au rectorat les noms des AED pouvant s'inscrire dans cette possibilité.

Nous ne pouvons que nous réjouir de voir qu'aboutissent nos exigences vers moins de précarité. Cela fait en effet longtemps que nous demandons lors de nos échanges avec les autorités académiques ou départementales (comme par exemple lors de l'audience avec l'Inspection Académique le 24 mars dernier) de sortir de cette logique des contrats renouvelés annuellement.

Bien que cette note constitue une bonne initiative de la part du rectorat, nous émettons tout de même quelques réserves à son égard – notamment sur la forme – que vous pouvez retrouver dans un article paru sur le site du SNES-FSU Orléans-Tours.

Les refus illégitimes de certains chef.fes d'établissement

Cette note a été envoyée seulement quelques jours après que nous ayons mené une action au niveau académique. Nous avons demandé à la section académique d'envoyer un questionnaire à toutes les sections d'établissement dans lequel il était demandé, entre autres, si des AED dans les vies scolaire étaient intéressés.es par le CDI et si ils et elles arrivaient à la fin de leur six ans d'exercice.

Les retours nous ont permis de prendre contact avec quelques collègues et il nous est parvenu que,

malheureusement, certains chef.fes d'établissement en dépit des demandes de la DPAE ont refusé de faire remonter les noms et coordonnées de certains collègues pour des motifs totalement illégitimes, comme, par exemple, un avis personnel défavorable, non pas sur le travail du collègue, mais sur la loi elle-même.

Ces décisions sont tout à fait injustes car elles concernent des collègues travaillant depuis 6 ans, et qui ont donc, *de facto, démontré.es toutes leurs compétences dans le travail d'AED, et apparaissent d'autant plus cruelles qu'elles sont pour les collègues synonymes de chômage en septembre alors que les chef.fes d'établissement n'ont rien d'autre à faire de plus que de faire remonter les noms et coordonnées.*

L'action du SNES-FSU pour défendre les collègues AED.

La section académique et les sections départementales, dont naturellement celle du 28, se sont vivement emparées de cette question et se sont proposées d'accompagner et de défendre les collègues. Malheureusement, beaucoup trop de collègues sont encore isolé.es, ne savent pas quoi faire devant cette injustice si ce n'est s'y résigner en abandonnant tout espoir de pouvoir continuer un travail qu'ils et elles aiment et dans lequel ils et elles sont compétent.es, alors même que c'est un droit qui leur est garanti par la loi.

C'est pourquoi nous appelons tous les collègues à contacter les AED de leur vie scolaire respective pour prendre connaissance de leur situation et nous contacter s'il y a le moindre problème.

Alexandre de Carvalho,

AED



Construire la démocratie syndicale : retour sur le congrès national du SNES-FSU d'un délégué académique d'Eure et Loir

Les congrès académiques rassemblant les syndiqué-e-s représentant les sections syndicales des établissements avaient fait un premier travail, élaboré les mandats de chaque académie, et élu une délégation pour le congrès national.

Pour l'académie d'Orléans-Tours, c'était du 6 au 8 avril inclus.

Le congrès national du SNES-FSU a eu lieu à Montpellier la semaine du 9 au 13 mai 2022.

Les délégations académiques, envoyant des congressistes de toute la France, DROM compris, se sont rassemblées pour élaborer les évolutions des mandats du syndicat majoritaire de l'Education nationale, notre syndicat, le SNES-FSU.

Pendant une semaine, nous avons construit la démocratie en définissant les règles et orientations de notre syndicat pour les 2 prochaines années.

Ici la démocratie en acte, c'est débattre et construire collectivement des textes d'orientations, des mandats.

Ici la démocratie en acte, c'est :

- la lecture de ces textes préparatoires, l'étude partagée des mandats des autres académies, le travail en commission pour faire évoluer le texte en débattant.
- la discussion avec d'autres délégations académiques pour trouver des points d'accord, des terrains d'entente, de convergences et de divergences pour

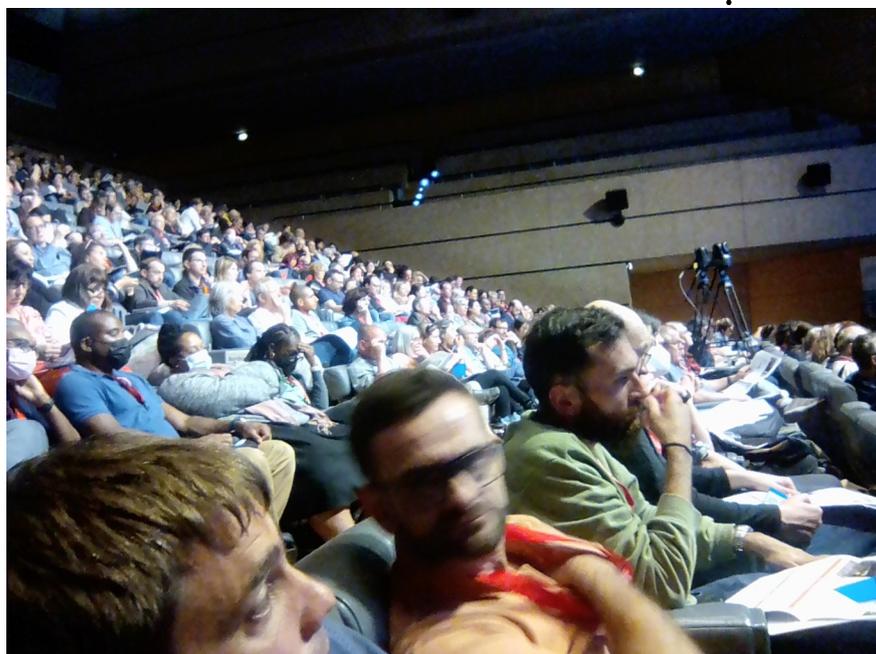


arriver à l'écriture et la proposition d'amendements soutenus par le plus d'académies possible. Ces efforts nous les avons fourni tout au long de cette semaine pour promouvoir les mandats de notre académie afin qu'ils aboutissent dans les mandats nationaux finaux avec succès parfois à notre grande satisfaction, et parfois, sans succès à notre grande déception.

Le fonctionnement de la démocratie force parfois à admettre que le mandat porté, avec conviction par notre académie, n'était pas majoritaire.

- les moments de présentation des amendements en réunion plénière, rassemblant environ 450 délégué-es.
- les moments de vote en plénière sur les amendements qui n'avaient pas été intégrés aux textes et que certaines délégations désiraient maintenir pour vérifier si l'amendement était soutenu ou non par une majorité de délégué-es.

- pour arriver au vote sur les textes finaux, mandats nationaux ainsi confirmés par le vote pour les 2 prochaines années.



Julien Jaffré, élu de la délégation Orléans-Tours

Les retraités dans l'action

L'Assemblée Générale académique des retraités du SNES-FSU s'est tenue le 2 juin 2022 à Chartres, après deux années difficiles mais néanmoins actives ! Elle a réuni 25 personnes.

Le syndicalisme retraité informe, agit, revendique et fait des propositions ! Cette assemblée du 2 juin, en présence de Marylène Cahouet Secrétaire nationale SNES-retraités et de notre bien-aimé et charismatique co-secrétaire académique du SNES-FSU d'Orléans-Tours Olivier Lelarge, a été l'occasion de faire le point sur nos revendications et les actions qui ont jalonné ces deux dernières années, notamment l'année écoulée : celles du 2 décembre, du 27 janvier et du 24 mars ou encore l'interpellation des candidats aux élections législatives... Aux côtés des actifs, nous avons milité sur plusieurs dossiers brûlants : la baisse du pouvoir d'achat des retraités, l'avenir des pensions et retraite, la défense de notre système de santé et plus largement celle des services publics et de leur développement...

Pour mener à bien cette tâche, nous avons besoin de militant-es et chacun-e peut y prendre part selon ses disponibilités.

Camarades retraitables, rejoignez-nous !

Marie-Claude Giraudon



Compétences VS notes : aux équipes de choisir !

Ce débat déjà ancien ressurgit ponctuellement, à l'heure des conseils de classe de fin de trimestre/semestre et de bilans de fin de cycle. Dans la plupart des collèges, les notes et les compétences sont associées dans l'évaluation des élèves. Dans certains établissements comme à Nogent-le-Roi, seules les compétences servent à l'évaluation. A Victor Hugo (Chartres), le choix a été fait il y a 5 ans de passer au « tout-compétences » en 6^{ème}, afin de permettre un début de scolarité au collège dans la continuité de l'élémentaire. Résultat : dès l'année suivante, retour aux notes à cause d'une situation jugée illisible. Au collège Jean Moulin (Chartres), les collègues ne sont pas tous d'accord sur le choix à faire : en langues vivantes et en technologie, c'est le choix du tout-compétences (pas de notes), mais c'est celui de la double évaluation dans les autres disciplines. Les bulletins ont été aménagés en conséquences : la colonne compétences est la principale, mais une autre colonne a été prévue au cas où les collègues souhaiteraient noter.

Alors, sommes-nous dépendant-e-s des notes, tout comme nos élèves qui semblent d'abord être intéressé-e-s par ce résultat ? Car la note vaut son pesant de discussions parfois orageuses à la maison, quand le bulletin arrive, et reste un enjeu important, et de plus en plus au lycée avec la sélection induite par Parcoursup. Pourtant, on peut adopter un point de vue apaisé et pragmatique sur cette question : la note apporte un résultat chiffré, très précis, qui reflète un niveau de réussite général. Elle reflète, telle la température en cas

de fièvre, un indice de réussite et de performance. L'élève y voit un signe de succès ou d'échec... ou bien les deux quand elle est moyenne. Mais la note prend une plus grande signification quand elle est adossée à une évaluation par compétences qui catégorise davantage ce qui est bon ou pas dans la copie, en précisant dans quel-s domaine-s le niveau insuffisant, fragile, satisfaisant ou très bien a été atteint ou pas.

Alors que des chefs d'établissement tentent de peser sur le choix d'évaluation, la position du Snes est que les équipes doivent pouvoir choisir, y compris par un vote si un consensus ne se dégage pas, comment évaluer leurs élèves. Cela doit faire l'objet d'un débat, et relève de la liberté pédagogique, tout comme le choix de fonctionner en trimestres ou semestres. Les collègues doivent pouvoir avoir le dernier mot sur cette décision, car l'évaluation est intimement liée à l'enseignement, et ne doit pas devenir un outil de management aux mains du chef d'établissement.

Franck Mousset

Une importante diversité des choix d'organisation des établissements : l'exemple du « quart d'heure lecture »

Le SNES-FSU28 a interrogé un-e collègue sur un choix de son établissement : Le 1/4 d'heure lecture

Décisions et mise en place :

SNES-FSU28 : Comment le 1/4 d'heure lecture a-t-il été mis en place au sein de votre collègue ?

Professeur : « C'est le conseil pédagogique qui a décidé au départ. Il a été mis en place à partir de la rentrée 2019. »

SNES-FSU28 : Mais y avait-il des enseignants qui le pratiquaient avant, dans leur classe ?

Professeur : « Non, pas à ma connaissance. »

SNES-FSU28 : Des professeurs ont-ils fait la demande que soit mis en œuvre le 1/4 d'heure lecture ?

Professeur : « Non »

SNES-FSU28 : Alors d'où cela vient-il ?

Professeur : « Les résultats des évaluations diagnostiques notamment montrent que nos élèves sont faibles en lecture, c'est vrai. C'est à partir de ce constat que le 1/4 d'heure lecture a été mis en place, mais sans que cela soit une demande réellement formulée par les professeurs en amont. »

Organisation concrète :

SNES-FSU28 : Comment ce 1/4 d'heure est-il concrètement organisé dans les emplois du temps ?

Professeur : « Dans notre collège rural accueillant une majorité d'élèves demi-pensionnaires, la journée type est organisée ainsi : 2 heures de cours, récréation, 2 heures de cours, pause méridienne avec des services différents, 2 heures de cours, récréation, 2 heures de cours. Il est à préciser que les élèves n'ont jamais 8 heures de cours d'affilée.

Le 1/4 d'heure lecture est placé tous les jours après la récréation de l'après-midi. Le professeur qui s'apprête à prendre en charge la classe va la chercher dans la cour, monte dans la salle qui lui est attribuée, fait le 1/4 d'heure lecture, puis son cours. Au lieu de 55 minutes, il passe 70 minutes avec les élèves à raison de 15 minutes de lecture et 55 minutes de cours.

Les professeurs d'E.P.S., en théorie, devraient s'installer dans une salle faire le 1/4 d'heure lecture avant de rejoindre leur lieu de cours. En pratique, ils rejoignent directement leur lieu de cours et lisent sur place. »

SNES-FSU28 : D'où vient le temps pris pour faire le quart d'heure lecture ?

Professeur : « C'est sur le temps des récréations et de la pause méridienne qu'a été pris le temps du 1/4 d'heure lecture. Le temps n'a pas été pris sur les heures de cours...Cela fait du temps devant élèves en plus. »

SNES-FSU28 : Concrètement, le professeur qui fait ce 1/4 d'heure lecture fait donc 15 mn de plus avec les élèves.

Comment cela se concrétise dans les emplois du temps des personnels, sur leur VS, par rapport aux heures de la DHG ?

Professeur : « Ce temps n'est pas pris en compte dans les VS. Il n'y a pas d'heures prises dans la DHG et réparties sur les services des collègues qui font le 1/4 d'heure lecture. On a toujours le même nombre d'heure de cours dans nos VS, simplement certaines « heures » de cours durent 15 mn de

plus sans que cela soit pris en compte pour le temps de service. Pour un enseignant qui travaillerait tous les après-midis, cela représente 1h de plus par semaine non-payée devant élèves. »

SNES-FSU28 : Avez-vous relevé des avantages ou des inconvénients ?

Professeur : « Les dernières heures de fin de journée se déroulent mieux, sont plus calmes. Cela facilite la gestion du groupe classe...

Nos jeunes élèves sont habitués à ce dispositif car il a été mis en place en primaire. Les élèves de 6eme et 5eme sont donc assez réceptifs, jouent le jeu.

Les élèves de 4eme et 3eme, par contre, sont bien moins coopératifs, font de la résistance.... Ce qui contraint les enseignants à imposer, plus ou moins facilement et plus ou moins strictement, le respect du dispositif : les collègues mettent des punitions ou non en cas de livre oublié, certains diffusent des vidéos, permettent aux élèves de dessiner ou d'effectuer leurs devoirs...

Ces différences de traitement créent parfois des tensions entre ceux qui s'astreignent à maintenir le dispositif malgré la résistance des élèves et ceux qui y ont renoncé. »

SNES-FSU28 : Quels effets sur la lecture ?

Professeur : « Pour l'instant, il n'y a pas d'effet notable sur la fluence. Les écarts entre bons et mauvais lecteurs ne sont pas modifiés de manière notable (pour les élèves qui débutent) peut-être qu'il faut attendre afin de mesurer les effets sur le long terme. »

SNES-FSU28 : Y a-t-il des inconvénients particuliers en plus de ceux déjà évoqués précédemment ? (Temps supplémentaire non compté dans les VS, particularité pour l'EPS, tension supplémentaire avec élèves refusant le dispositif) ?

Professeur : « Le temps de pause raccourci est un gros problème pour nous : nous n'avons plus le temps d'aller aux toilettes, de boire, de communiquer. Nous ne nous en sommes pas tout de suite rendu compte, mais dans le temps, ce rythme est usant. Les élèves aussi ont des pauses plus courtes. »

SNES-FSU28 : Y a-t-il des disciplines qui sont plus mécontentes que d'autres ?

Professeur : « Physique/chimie, anglais, EPS, musique notamment... Mais le mécontentement à propos de ce dispositif dépend de la discipline d'enseignement (les professeurs de français y voient plus d'avantages), du niveau... Les situations rencontrées sont variées. »

SNES-FSU28 : Et pour la suite ?

Professeur : « Nous souhaitons, à présent, pouvoir discuter du dispositif tout-es ensemble, procéder à une remise à plat pour le faire évoluer et améliorer l'organisation du collège. Pour cela, nous avons besoin de temps de concertation avec les chefs. »



Le SNES, pour agir ensemble

Julien Jaffré

AESH en force !!!

Nous sommes Sandrine et Arnaud, vos représentants à la FSU 28 et nous sommes plus que jamais mobilisé-e-s à vos côtés.

Retour sur action

Depuis un peu plus d'un an, les AESH se mobilisent, avec le soutien des syndicats de la FSU, pour porter les revendications suivantes au ministère : obtenir le statut de catégorie B, l'abandon des Pials, qui désorganisent le travail en dispersant les Aesh sur plusieurs établissements, revalorisation salariale, temps de travail..... Elles sont plus que jamais légitimes, il faut que l'ensemble de la communauté éducative continue à se battre pour que celles-ci soient enfin entendues. On ne lâche rien !



Renouvellement de contrat/passage en CDI :

*2 mois avant le terme si vous êtes renouvelé-e pour un nouveau contrat de 3 ans. L'entretien se fera avec l'inspecteur de circonscription ou le chef d'établissement.

*3 mois avant le terme si votre contrat est susceptible d'être renouvelé pour une durée indéterminée. L'entretien se fera à la DSDEN28 avec le service de l'école Inclusive.

Vous ne souhaitez pas reconduire votre contrat, contactez nous pour connaître la démarche à suivre et ainsi ne pas être pénalisé-e pour les indemnités ARE (fsu28@fsu.fr).

[Page Facebook: AESH FSU28](#)

Nous vous invitons à vous y abonner et à la partager un maximum sur le département. Nous y mettons des informations locales et nationales sur notre métier.

Pourquoi se syndiquer et voter aux élections professionnelles ?

C'est être plus fort-es, efficaces et constructif-ves ensemble pour défendre nos droits. En faisant confiance à la FSU, vous faites le choix d'un syndicalisme engagé au quotidien pour peser partout et à tous les niveaux, dans l'intérêt des AESH comme du service public d'éducation. Voter aux élections professionnelles (les prochaines auront lieu en décembre 2022) pour élire ses représentant-es dans les instances est indispensable car c'est la meilleure façon d'être entendu-es dans la Fonction publique ! **Venez lutter à nos côtés pour participer à l'amélioration de notre statut !**

L'adhésion n'étant que de 25€ (10€ après déduction aux impôts), elle constitue un acte de mobilisation moins coûteux qu'un jour de grève.

Témoignage : Je me suis syndiquée à la FSU28 il y a 3 ans car j'avais un sentiment de solitude quant aux questions que j'avais par rapport à mon travail. Cette année 2021-2022 a été pour moi très difficile professionnellement parlant et j'ai pu compter sur AESH FSU28 toute l'année pour les diverses questions ou problèmes que j'ai rencontrés. Leur soutien m'a beaucoup apporté. Un grand merci à Sandrine et Arnaud pour leur implication à nous représenter et nous défendre.



L'extrême droite au pouvoir c'est **les menaces sur le droit syndical et la démocratie sociale, sur la liberté d'expression des personnels.**

www.education-contre-extreme-droite.fr



snes
fsu
Le SNES, pour agir ensemble

ENGAGÉS AU QUOTIDIEN